

Belgium-Namur: Architectural and related services

OJ S 159/2021 18/08/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Le Foyer Namurois SCRL

National registration number: 0401.396.193

Postal address: Rue des Brasseurs 87/1

Town: Namur

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Thomas Thael

E-mail: thomas.thaels@le-foyer-namurois.be

Telephone: +32 81254999

Fax: +32 81257313

Internet address(es):

Main address: <http://www.le-foyer-namurois.be>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/166/LW/2021>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Auteurs de projet - Plan rénovation AW 2 à 8

Reference number: 125.272

II.1.2. Main CPV code

71200000 Architectural and related services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Main site or place of performance: Avenue Antoine Woitrin 2 à 8

II.2.4. Description of the procurement

Auteurs de projet - Plan rénovation AW 2 à 8

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Qualités techniques des réalisations / Weighting: 20

Quality criterion - Name: Qualités spatiales et architecturales des réalisations / Weighting: 30

Quality criterion - Name: Qualités de gestion du projet / Weighting: 10

Cost criterion - Name: Montant global des honoraires / Weighting: 40

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/12/2021

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le candidat ou soumissionnaire est tenu de remettre une attestation de l'Ordre des Architectes déclarant qu'il répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte (loi du 20 février 1939). Les personnes morales sont tenues de

fournir cette attestation pour le responsable qui sera chargé de l'exécution du service. A défaut de ladite attestation, le candidat ou soumissionnaire fournit la preuve de son inscription à l'Ordre.

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le candidat ou soumissionnaire doit produire la liste des principales missions d'architecture réalisées durant les trois dernières années ainsi que celles en cours en ce moment, soit au stade d'étude, soit au stade de chantier, relatives à une mission similaire, à savoir des travaux de rénovation de même type et de minimum même importance, indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. La somme des montants des travaux de 3 principales missions reprises dans la liste sera \geq 5.000.000 EUR.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci.
2. Le candidat ou soumissionnaire doit faire la preuve d'une connaissance pratique de la réglementation des marchés publics.
3. En cas de sous-traitance, le soumissionnaire mentionne l'identité du ou des sous-traitant(s), la part du marché sous-traitée et communique le curriculum vitae du ou des sous-traitants ainsi que la liste de leurs références en rapport avec la part du marché qui lui ou leur est confiée.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants :architecte, spécialiste en stabilité et en techniques spéciales, responsable PEB.

2. Faire la preuve

- soit d'un ou plusieurs titres d'études pour au moins un membre de l'équipe comprenant des cours dans ce domaine ou la preuve du suivi d'au moins 2 formations spécifiques sur le sujet au cours des 3 dernières années ;

- soit d'au moins 2 attestations relatives à des missions d'architecture exécutées au cours des 3 dernières années et impliquant la pratique des marchés publics.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 21/09/2021 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 19/05/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 21/09/2021 Local time: 11:00

Place:

Le Foyer Namurois – Rue des Brasseurs 87/1 – 5000 – Namur – Salle de réunion, rdc

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:

Une demande de rendez-vous est à envoyer par mail à nicolas.gualtieri@le-foyer-namurois.be

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

I. RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT

A. RECOURS EN ANNULATION (art. 65 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État ; art. 65/14 de la loi du 24/12/1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fourniture et de services)

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État.

A cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée, par lettre recommandée, au Conseil d'État (Rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans les soixante

jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La requête doit mentionner, outre les noms, qualité et siège des parties requérantes et adverses, l'objet du recours et un exposé des faits et moyens. Une copie de la décision contestée doit y être jointe.

Une copie de la requête doit être adressée en même temps à la partie adverse.

B. DEMANDE DE SUSPENSION D'EXTRÊME URGENCE (art. 17 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en extrême urgence devant le Conseil d'État ; art. 65/11 et 65/15 de la loi précitée du 24/12/93)

Une demande de suspension de la décision susvisée peut également être introduite devant le Conseil d'État par un acte distinct de la requête en annulation et, au plus tard, le 15ème jour à compter de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas, par lettre recommandée à la poste.

La procédure à utiliser pour le recours en suspension est la procédure d'extrême urgence.

C. DEMANDE DE MESURES PROVISOIRES (art. 18 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État et arrêté royal précité du 5 décembre 1991 ; art. 65/15 de la loi précitée du 24/12/1993)

Une demande de mesures provisoires peut être introduite, par lettre recommandée, devant le Conseil d'État, soit avec la demande de suspension, soit avec la demande d'annulation et, en tout cas, tant que le juge reste saisi d'une demande d'annulation.

Outre les mentions requises pour la requête en annulation ou en suspension, la demande doit contenir une description des mesures provisoires demandées, un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite et, en cas de procédure d'extrême urgence, un exposé des faits justifiant l'extrême urgence.

II. RECOURS DEVANT LES JURIDICTIONS ORDINAIRES

Conformément à l'article 65/16 de la loi du 24 décembre 1993 précitée, une action en dommages et intérêts peut en outre être introduite devant le tribunal de première instance.

Celle-ci est introduite par citation signifiée par huissier de justice. Les articles 702 à 706 du Code judiciaire règlent la forme des citations. L'exploit de citation doit contenir, outre les noms, qualité et siège de la partie requérante et de la partie citée, l'objet et un exposé sommaire des moyens de la demande, l'indication du juge saisi et des lieu, jour et heure de l'audience.

Le recours doit être soumis au greffe du Conseil d'État, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: www.raadvst-consetat.be

Town: non applicable

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

13/08/2021